

Transmis en Préfecture le : 20/03/2023  
N° Identifiant : 026-212600589-20230310 -2023-040-DC-SPO - AV  
Publié du 20/03/23 au 20/05/23

**DÉPARTEMENT DE LA DRÔME  
VILLE DE  
BOURG -LÈS - VALENCE**

**DÉCISION DU MAIRE  
2023-040-DC-SPO**

**Le Maire de BOURG-LES-VALENCE,**

**Vu** les dispositions de l'article L.2122-22 10° du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

**Vu** la délibération du 5 juillet 2013 relative à l'adhésion à l'APEF (Association Pour les Économies de Fonctionnement)

**Considérant** que les associations APEF et AMMA ont fusionné en l'association APOGÉES en raison du fait qu'elles oeuvraient dans le même but et partageait les mêmes valeurs,

**Considérant** la logistique et le financement nécessaires aux commandes régulières de produits alimentaires à destination du public des accueils de loisirs,

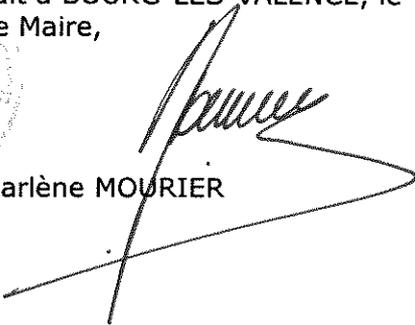
**Considérant** qu'il convient de renouveler l'adhésion à APOGÉES pour l'année 2023 afin de ne pas perdre le bénéfice de tarifs préférentiels ainsi que d'une logistique simplifiée pour ces produits alimentaires

### **DÉCIDE**

**Article 1** : de renouveler l'adhésion à APOGÉE pour 2023 pour un montant de 110 euros TTC.

**Article 2** : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à BOURG-LES-VALENCE, le 10 Mars 2023  
Le Maire,

  
Marlène MOURIER